

non reconnaissance de status de salarié

Par **florenta83**, le **12/06/2008** à **17:01**

bonjour

voilà mon cas :

j'ai crée mon entreprise, une SARL avec 2 associés, 1 majoritaire et l'autre minoritaire
la gérance est effectué par le minoritaire

3 ans plus tard le gérant minoritaire se salarie de son entreprise , effectue donc le DUE
aupres des URSSAF et paye toutes les charges sociales (assedic, vieillesse, csg rds, TP ,
TA)

or a la suite d'un récent dépôt de bilan de l'entreprise et la demande de recouvrement des
créance salariale des deux derniers mois (indemnités comprises) les assedics ne
reconnaissent pas le status de salarié de celui ci.

les questions sont les suivantes :

1- est il possible de récupérer les charges sociales payés puisque le status n'est pas reconnu
pour le motif : pas de lien de subordination

2- y a t il, dans le cadre d'une entreprise de 2 personnes un article de loi précisant que le lien
de subordination n'est pas d'usage

je vous remercie de m'avoir lu et j'attend vos conseils
cordialement